

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 MARS 2017**

GD/CJ n° 2017/ 14

Objet de la délibération :

REVISION DES TARIFS  
COMMUNAUX ANNEE 2017

DROITS DE PLACE DES  
MARCHES DES  
SAMEDI ET MARDI

**MAINTIEN**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoir : **01**Votants : **25**

Date de la convocation :  
07/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL

**Absent Excusé :**

Jean-Paul MARCHAND, pouvoir B. BONVIN

**Absents :**

Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Madame BOMMER Adjointe responsable de la commission des finances informe ses collègues que sa commission réunie le 1<sup>er</sup> mars 2017 propose de maintenir les tarifs suivants à compter du **01/04/2017**.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le maintien.

	RAPPEL 2016	DECISION 2017
		<b>MAINTIEN</b>
<b>DROITS DE PLACE DES MARCHES - SAMEDI</b>		
<b>1/ Pour les « abonnés » du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :</b>		
Par mètre linéaire d'étalage :	1,15 €	<b>1,15 €</b>
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par m.)	0,33 €	<b>0,33 €</b>
Reversement de 6% au profit de l'APPMEL	0,07 €	<b>0,07 €</b>
<b>Sous total par mètre linéaire et par ½ journée</b>	<b>1,55 €</b>	<b>1,55 €</b>
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	1,00 €	<b>1,00 €</b>

	RAPPEL 2016	DECISION 2017 MAINTIEN
<b>2/ Pour les «occasionnels» du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :</b>		
Par mètre linéaire d'étalage :	1,40 €	1,40 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par m.)	0,32 €	0,32 €
Reversement de 6% au profit de l'APPMEL	0,08 €	0,08 €
<b>Sous total par mètre linéaire et par ½ journée</b>	1,80 €	1,80 €
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	1,00 €	1,00 €
<b>3/ Pour les « ventes au déballage » épisodiques, à raison d'une demi-journée : (exemple : camions d'outillages)</b>		
Forfait par demi-journée	55,40 €	55,40 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par m.)	1,28 €	1,28 €
Reversement de 6% au profit de l'APPMEL	3,32 €	3,32 €
<b>total par ½ journée</b>	60,00 €	60,00 €

<b>DEMI-TARIF POUR LE MARCHÉ DU MARDI</b>		
<b>1/ Pour les « abonnés » du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :</b>		
Par mètre linéaire d'étalage :	0,56 €	0,56 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par m.)	0,16 €	0,16 €
Reversement de 6% au profit de l'APPMEL	0,03 €	0,03 €
<b>Sous total par mètre linéaire et par ½ journée</b>	0,75 €	0,75 €
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	0,50 €	0,50 €
<b>2/ Pour les « occasionnels » du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :</b>		
Par mètre linéaire d'étalage :	0,70 €	0,70 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par m.)	0,16 €	0,16 €
Reversement de 6% au profit de l'APPMEL	0,04 €	0,04 €
<b>Sous total par mètre linéaire et par ½ journée</b>	0,90 €	0,90 €
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	0,50 €	0,50 €

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du 20/03/2017  
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 e publié le 028-212801401-20170313-D2017\_03\_14-DE

Fait et délibéré à Epernon, le 13 mars 2017

Le Maire,  
 F. RAMOND



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2017  
 Publication : 20/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
 par délégation

